

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGTTROISIÈME ANNÉE
N° 6323
LUNDI 1^{er} JUILLET 2019

PARAISSANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Arrêtés municipaux :

- Commission mixte de la mairie du 6^{ème} arrondissement prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales – Désignation des représentants du maire de Lyon..... **Page 1708**
- Commission mixte de la mairie du 8^{ème} arrondissement prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales – Désignation des représentants du maire de Lyon..... **Page 1708**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés per-

manents..... **Page 1709**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1709**

- Délégation Générale aux Ressources humaines

- Arrêtés individuels **Page 1765**

- Centre communal d'action social :

- Arrêtés individuels **Page 1766**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 1766**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Commission mixte de la mairie du 6ème arrondissement prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales – Désignation des représentants du maire de Lyon (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 2511-21 ;

Vu la délibération n° 2019/4402 du Conseil municipal du 21 janvier 2019 portant sur les principes communs de fonctionnement des commissions mixtes prévues à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil du 6ème arrondissement n° 06/2019/559 du 11 mars 2019 portant création de la commission mixte dans l'arrondissement correspondant ;

Considérant que les commissions mixtes prévues à l'article L 2511-21 du CGCT ont pour objet de définir les conditions générales d'admission, de gestion et d'utilisation des équipements de proximité mentionnés à l'article L 2511-16 du CGCT et de gérer tout équipement ou service délégué mentionnés à l'article L 2511-17 du CGCT ;

Considérant qu'en application de la délibération n° 06/2019/559 du 11 mars 2019, le Conseil du 6ème arrondissement a fixé le nombre de sièges de la commission mixte correspondante comme suit :

- 3 représentants titulaires (dont le maire d'arrondissement) et 3 représentants suppléants désignés par le maire d'arrondissement ;
- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants désignés par le maire de Lyon ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 2511-21 du CGCT, il appartient à monsieur le Maire de la Ville de Lyon de désigner ses représentants parmi les membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier - Sont désignés, pour représenter le maire de la Ville de Lyon, au sein de la commission mixte prévue à l'article L 2511-21 du CGCT et créée par le Conseil du 6ème arrondissement, pour la durée du mandat en cours :

TITULAIRES				SUPPLEANTS			
Civilité	Prénom	Nom	Qualité	Civilité	Prénom	Nom	Qualité
Mme	Sandrine	Frih	Adjointe au maire de Lyon	M.	Yann	Cucherat	Adjoint au maire de Lyon
M.	Franck	Lévy	Adjoint au maire de Lyon	Mme	Nicole	Gay	Adjointe au maire de Lyon
Mme	Blandine	Reynaud	Adjointe au maire de Lyon	M.	Alain	Giordano	Adjoint au maire de Lyon

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3. - M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage.
Lyon, le 24 juin 2019

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Commission mixte de la mairie du 8ème arrondissement prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales – Désignation des représentants du maire de Lyon (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L 2511-21 ;

Vu la délibération n° 2019/4402 du Conseil municipal du 21 janvier 2019 portant sur les principes communs de fonctionnement des commissions mixtes prévues à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil du 8ème arrondissement n° 08/2019/862 du 13 mars 2019 portant création de la commission mixte dans l'arrondissement correspondant ;

Considérant que les commissions mixtes prévues à l'article L 2511-21 du CGCT ont pour objet de définir les conditions générales d'admission, de gestion et d'utilisation des équipements de proximité mentionnés à l'article L 2511-16 du CGCT et de gérer tout équipement ou service délégué mentionnés à l'article L 2511-17 du CGCT ;

Considérant qu'en application de la délibération n° 08/2019/862 du 13 mars 2019, le Conseil du 8ème arrondissement a fixé le nombre de sièges de la commission mixte correspondante comme suit :

- 3 représentants titulaires (dont le maire d'arrondissement) et 3 représentants suppléants désignés par le maire d'arrondissement ;
- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants désignés par le maire de Lyon ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 2511-21 du CGCT, il appartient à monsieur le Maire de la Ville de Lyon de désigner ses représentants parmi les membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier - Sont désignés, pour représenter le maire de la Ville de Lyon, au sein de la commission mixte prévue à l'article L 2511-21 du CGCT et créée par le Conseil du 8ème arrondissement, pour la durée du mandat en cours :

TITULAIRES				SUPPLEANTS			
Civilité	Prénom	Nom	Qualité	Civilité	Prénom	Nom	Qualité
Mme	Sandrine	Frih	Adjointe au maire de Lyon	M.	Franck	Lévy	Adjoint au maire de Lyon
M.	Yann	Cucherat	Adjoint au maire de Lyon	Mme	Nicole	Gay	Adjointe au maire de Lyon
Mme	Blandine	Reynaud	Adjointe au maire de Lyon	M.	Alain	Giordano	Adjoint au maire de Lyon

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3. - M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage. Lyon, le 24 juin 2019

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35718	Abrogation - Stop sur rue Croix-Barret et rue de Montagny Lyon 8ème (circulation)	L'arrêté 2012RP27939 du 20/08/2012, portant sur la mesure - Stop est abrogé.	20/06/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35717	Abrogation - Sens interdit (ou sens unique) sur rue Croix-Barret Lyon 8ème (circulation)	L'arrêté 2009RP11140 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Sens interdit (ou sens unique) est abrogé.	20/06/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35716	Stop à l'intersection de la rue Croix-Barret, de la rue de Montagny et de la rue Auguste Chollat Lyon 8ème (circulation)	A l'intersection de la rue Croix-Barret (8), de la rue de Montagny(8) et de la rue Auguste Chollat (8), les conducteurs circulant rue Croix-Barret (8) dans le sens Est / Ouest sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	20/06/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35719	Double-sens cyclable autorisé rue Jules Valensaut Lyon 8ème (circulation)	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) rue Jules Valensaut (8). Ce sens de circulation est matérialisé par la mise en place des pictogrammes.	20/06/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35721	Double-sens cyclable autorisé rue Stéphane Coignet Lyon 8ème (circulation)	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) rue Stéphane Coignet (8). Ce sens de circulation est matérialisé par la mise en place des pictogrammes.	20/06/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35722	Cédez-le-passage cycles à l'intersection de la rue Jules Valensaut et de l'Avenue Paul Santy Lyon 8ème (circulation)	A l'intersection de la rue Jules Valensaut (8) et de l'Avenue Paul Santy (8), les cycles circulant rue Jules Valensaut (8) dans le sens Sud / Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	20/06/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	date de parution au BMO
2019RP35723	Cédez-le-passage cycles à l'intersection de la rue Stéphane Coignet et de l'Avenue Viviani Lyon 8ème (circulation)	A l'intersection de la rue Stéphane Coignet(8) et de l'Avenue Viviani (8), les cycles circulant rue Stéphane Coignet (8) dans le sens Nord / Sud sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	20/06/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7613	Entreprise Satori Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée prestige	des animations seront autorisées	Place des Célestins		A partir du mardi 25 juin 2019, 18h, jusqu'au mercredi 26 juin 2019, 0h
			des installations seront autorisées			A partir du lundi 24 juin 2019, 8h, jusqu'au mercredi 26 juin 2019, 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7613	Entreprise Satori Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée prestige	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	sur l'aire de livraison	A partir du lundi 24 juin 2019, 7h, jusqu'au mercredi 26 juin 2019, 14h
				Rue Charles Dullin	sur l'aire de livraison située au droit du n°4	
7614	Association Maison pour tous - Salle des Rancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations Guill'en fêtes dans le cadre de Tout le Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Guichard		A partir du mardi 25 juin 2019, 16h30, jusqu'au mercredi 26 juin 2019, 0h
				Place Voltaire		A partir du mardi 9 juillet 2019, 16h30, jusqu'au mercredi 10 juillet 2019, 0h
				Place Djebraïl Bahadourian		A partir du mardi 2 juillet 2019, 16h30, jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Créqui	entre la rue Paul Bert et la rue Chaponnay	A partir du mardi 9 juillet 2019, 16h, jusqu'au mercredi 10 juillet 2019, 0h
					sur 15 mètres, au droit et en face du n°231	A partir du mardi 9 juillet 2019, 12h, jusqu'au mercredi 10 juillet 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	au droit et en face du n°20	A partir du mardi 2 juillet 2019, 12h, jusqu'au mercredi 3 juillet 2019, 0h
sur 6 emplacements en épi, en face du n°236	A partir du mardi 25 juin 2019, 12h, jusqu'au mercredi 26 juin 2019, 0h					
7615	Entreprise Groupe Le Progrès	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement la Grande soirée de l'été	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	côté Ouest au droit de la partie comprise entre la petite place des Salins et le n°43	A partir du lundi 24 juin 2019, 9h, jusqu'au mardi 25 juin 2019, 0h
7616	Ecole normale supérieure de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition	l'installation de 8 panneaux d'affichage sera autorisée	Allée d'Italie	au droit du n° 46	A partir du dimanche 23 juin 2019 jusqu'au samedi 29 juin 2019
7617	Entreprise Club Le Prisme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de pétanque	l'organisation d'un tournoi de pétanque sera autorisée	Place Maréchal Lyautey		Le lundi 24 juin 2019, de 19h à 23h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7618	Association Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Été en Cinémascope dans le cadre de Tout le Monde Dehors	une projection sera autorisée	Place Ambroise Courtois	(montage dès 14h)	Le mercredi 28 août 2019, de 19h à 0h
			une projection sera autorisée			Les mardi 6 août 2019 et mardi 13 août 2019, de 21h à 0h
						Les mardi 23 juillet 2019 et mardi 30 juillet 2019, de 21h à 0h
						Les mardi 25 juin 2019 et mardi 2 juillet 2019, de 21h à 0h
						Les mardi 9 juillet 2019 et mardi 16 juillet 2019, de 21h à 0h
						Les mardi 20 août 2019 et mardi 27 août 2019, de 21h à 0h
7619	Entreprise Sols Confluences	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Thomassin	entre la rue Président Edouard Herriot et la rue Palais Grillet	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au samedi 29 juin 2019, de 7h à 16h
				Rue Palais Grillet	entre la rue Thomassin et la rue Tupin	
				Rue Tupin	entre la rue des Quatre Chapeaux et la rue du Palais Grillet	
				Rue des Quatre Chapeaux	entre la rue Tupin et la rue Thomassin	
			la circulation des véhicules sera interdite alternativement rue par rue pour une période n'excédant pas 2 heures	Rue Thomassin	entre la rue Président Edouard Herriot et la rue Palais Grillet	
				Rue des Quatre Chapeaux	entre la rue Tupin et la rue Thomassin	
				Rue Tupin	entre la rue des Quatre Chapeaux et la rue du Palais Grillet	
				Rue Palais Grillet	entre la rue Thomassin et la rue Tupin	
7620	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sainte-Catherine	sous la charge lors des phases de levage	Les jeudi 20 juin 2019 et vendredi 21 juin 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Romarin	entre la place de la Comédie et la rue Saint-Polycarpe	
				Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la rue Romarin	
				Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	
			la mise en place sur la chaussée d'une grue automotrice est autorisée	Rue Romarin	dans le carrefour avec la rue Sainte-Catherine	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7621	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	Les jeudi 20 juin 2019 et vendredi 21 juin 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée, au droit du n° 22	
7622	Entreprise Rénov 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Faurax	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le vendredi 21 juin 2019, de 7h à 19h
7623	Consulat des Etats-Unis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une réception officielle	la mise en place d'un barriérage sera autorisée	Quai Jules Courmont	au droit du n°1	Le mercredi 26 juin 2019, de 14h à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	côté Est, au droit de la partie comprise entre le quai Jules Courmont et la rue Saint-Bo-naventure	
7624	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public de la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Grolier	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
				Rue Professeur Jean Bernard		
				Rue Saint-Jean de Dieu		
7625	Entreprise Mlb Jacobins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du premier anniversaire de la boutique Marc Le Bihan	des animations seront autorisées	Rue Emile Zola	au droit du n°2	Le jeudi 27 juin 2019, de 17h à 22h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 mètres, au droit du n°2	Le jeudi 27 juin 2019, de 17h à 0h
7626	Association Action contre la faim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la manifestation sportive Challenge Contre la faim	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	sur 50 mètres, en face du n°7	Le vendredi 28 juin 2019, de 6h à 20h
7627	Entreprise Lyon Drone - Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue par tranche de 2 minutes maximum, dans un périmètre de 10 m de rayon, balisé par le demandeur	Rue Adelaïde Perrin	au droit du n° 5	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019, de 14h30 à 17h30
7628	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une station de Vélo'V	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande rue de la Guillotière	entre le n° 8 et n° 10	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 8 et n° 10	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7629	Entreprise la Sucrière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	le stationnement d'un véhicule d'exposition et d'un véhicule de démonstration sera autorisé	Quai Rambaud	sur la zone gravillonnée située entre le n°50 et le n°52	Les samedi 22 juin 2019 et dimanche 23 juin 2019, de 9h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7630	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue David	sur 20 m, de part et d'autre de la rue de la Métallurgie	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au lundi 26 août 2019
					sur 40 m, en face du n° 3	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Dauphiné et la rue de la Métallurgie	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Carry	sur 40 m, côté pair en face du n° 3	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au lundi 26 août 2019
					entre la rue de la Métallurgie et la rue du Dauphiné	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
	Rue David	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue de la Métallurgie	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au lundi 26 août 2019			
7631	Entreprise Innov Sols	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edouard Rochet	côté impair, sur 15 m au droit du n° 5	Le mercredi 19 juin 2019
7632	Monsieur Massot Olivier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mottet de Gérando	sur 20 m au droit du n°11	A partir du vendredi 21 juin 2019, 7h, jusqu'au samedi 22 juin 2019, 19h
7633	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de l'entreprise Egm dans le carrefour suivant	Rue Saint-Jérôme	Rue Raoul Servant	Le vendredi 21 juin 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue Professeur Grignard	Le vendredi 21 juin 2019
			le tourne à gauche sera interdit	Avenue Berthelot	sur la rue Saint-Jérôme	Le vendredi 21 juin 2019, de 7h à 18h
7634	Entreprise Pons Travaux Acrobatiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée des Epies	sur 4 m au droit du n°18	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019
			la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n°18	
7635	Entreprise Ginger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions manuelles	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Pierre Baizet	des deux côtés de la chaussée	Les jeudi 20 juin 2019 et vendredi 21 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7636	Entreprise Tap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	côté pair, sur 15 m au droit du n° 50	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au samedi 20 juillet 2019
7637	Entreprise Idéal Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise sera autorisée	Rue des Chevaucheurs	sur 5 m au droit du n°46	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 18 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°46	
7638	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Lemot	sur 6 m au droit du n° 7	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 7	
7639	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Rue de la Martinière	sur 7 m au droit du n° 24	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 24	
7640	Entreprise Bouygues Energies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public de la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Berthelot	des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Leclerc et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			un cheminement piéton sera maintenu et géré par le personnel de l'entreprise chargé de l'exécution des travaux		trottoir Nord et trottoir Sud, entre l'avenue Leclerc et l'avenue Paul Santy	
7641	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Quai Saint-Vincent	sur 4 m, en face du n° 22	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 22	
7642	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Sidoine Apollinaire	sur 50 m, au droit du n° 39	Le mardi 25 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir bus		sens Sud/Nord, sur 50 m au droit du n° 39	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m, au droit du n° 39	
7643	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une station Vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Simone de Beauvoir	sur 20 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7644	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	au droit de l'immeuble portant le n° 23	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019, de 5h30 à 15h
				Rue Gandolière	côté pair, sur 60 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Georges Pompidou	au droit de l'immeuble portant le n° 23	
				Rue Gandolière	côté pair, sur 60 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7645	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Garet	sur 3 m, sur la zone de desserte située en face des n° 1/3	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7646	Entreprise Spib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coustou	sur 4 m sur la zone de desserte située au droit du n° 6 sur la zone de desserte située au droit du n° 6	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au samedi 29 juin 2019
7647	Entreprise Alloin Concept Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n°8 sur la zone de desserte située au droit du n°8	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au mardi 16 juillet 2019
7648	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la circulation des véhicules sera interdite la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Tony Garnier Rue de Dole Avenue Tony Garnier	sur le carrefour avec la rue de Gerland et la rue de Dole chaussée Sud, sur 50 m de part et d'autre de la rue de Dole, (la circulation générale des véhicules s'effectuera à double sens sur une chaussée réduite sur la partie Nord) au débouché sur l'avenue Tony Garnier au débouché sur l'avenue Tony Garnier chaussée Sud, sur 50 m de part et d'autre de la rue de Dole	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019, de 21h à 6h
7649	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	la mise en place d'un container de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 5 m en face du n° 11 sur 10 m en face du n° 11	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au dimanche 14 juillet 2019
7650	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée l'accès, la circulation et l'arrêt des véhicules du demandeur seront autorisés le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Doyenné Rue Ferrachat Rue du Doyenné	sur 5 m en face du n° 9 pour accéder au n° 15 du lundi 7h au samedi 19h en face du n° 9	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019 A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019, de 7h à 19h A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7651	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Commandant Charcot	par tronçons successifs entre les n°1 et 12	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée par tronçons successifs entre les n°1 et 12	
7652	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duguesclin	sur 30 m, au droit du n° 222	Le mardi 25 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Servient et le n° 224	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Servient et le n° 224	
					côté impair, entre le n° 219 et le n° 221	
7653	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manutentions	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tabareau	trottoir pair (Est), au droit de l'immeuble situé au n° 6	Le jeudi 20 juin 2019, de 6h à 10h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		partie comprise, entre la place Tabareau et la rue Claude Joseph Bonnet	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Claude Joseph Bonnet et la place Tabareau	Le jeudi 20 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7654	Théâtre Tête d'Or	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sur 20 m, au droit du n° 60	Le mercredi 26 juin 2019, de 9h à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus à contresens			
			un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par la société en charge des manutentions			
7655	Entreprise Groupe Bg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue du Bât d'Argent	sur le trottoir situé au droit du n°21	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	au droit du n°21	
				Rue du Garet		
7656	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base vie sera autorisée	Rue du Plâtre	sur 10 m à l'Est de l'accès au n° 13, hors emplacement de desserte	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au dimanche 21 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7657	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Philippe	côté impair, sur 40 m à l'Ouest de la rue Professeur Paul Sisley	Les mercredi 26 juin 2019 et jeudi 27 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/ Est, entre la rue Dauphiné et la rue Professeur Paul Sisley	Les mercredi 26 juin 2019 et jeudi 27 juin 2019, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Professeur Paul Sisley et le n° 30	Les mercredi 26 juin 2019 et jeudi 27 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7658	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Rue Rivet	sur 4 m au droit du n°3	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au dimanche 21 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°3	
7659	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue du Point du Jour	au droit du n° 83, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit du n° 83	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 83	
7660	Entreprise Janin Anne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 52 (station Bluely)	Le jeudi 20 juin 2019, de 7h à 19h
7661	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jules Courmont	trottoir Est, sur 50 m au Nord du pont de la Guillotière	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
					trottoir Est, sur 50 m au Nord du pont de la Guillotière	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au jeudi 4 juillet 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, au Nord du pont de la Guillotière	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 8h à 17h
7662	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose du radar à feux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	côté impair (Nord) entre le n°5-7 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7663	Metropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une station Vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Claude Bernard	sur 30 m, au Nord de la rue de l'Université	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m, au Nord de la rue de l'Université	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 30 m au Nord de la rue de l'Université	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7664	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une expertise sécuritaire d'arbres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Magneval	entre le n°9 et le n°15	A partir du jeudi 27 juin 2019, 7h, jusqu'au vendredi 28 juin 2019, 17h
				Rue Bodin	entre le n°10 et le n°20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Magneval	des deux côtés de la chaussée entre le n°9 et le n°15	
				Rue Bodin	des deux côtés de la chaussée entre le n°10 et le n°20	
7665	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 184	Le mercredi 26 juin 2019, de 7h à 17h
7666	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations et de branchements Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Chariot d'Or	entre la rue Belfort et la rue Louis Thévenet	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Dumont d'Urville	entre la rue du Chariot d'Or et la rue Dumenge	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Chariot d'Or	par tronçons délimités par 2 carrefours successifs, entre la rue Belfort et la rue Louis Thévenet	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Ivry	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Dumont d'Urville et la rue Belfort	
				Rue Dumont d'Urville	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Chariot d'Or et la rue Dumenge	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue du Chariot d'Or	au débouché sur la rue de Belfort au débouché sur la rue Dumont d'Urville	
7667	Association Les enfants de Lucie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de l'école Lucie Aubrac	des installations seront autorisées	Place d'Ainay		Le vendredi 28 juin 2019, de 15h à 22h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n° 4	Le vendredi 28 juin 2019, de 14h à 22h
			une kermesse sera autorisée			Le vendredi 28 juin 2019, de 16h30 à 22h
7668	Entreprise Techni Service Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par un balisage et par du personnel de l'entreprise au droit de la nacelle	Rue André Bollier	trottoir Nord, entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	Le mercredi 26 juin 2019, de 6h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir pour un véhicule nacelle			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	
7669	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 10 m au droit du n° 20	Le mercredi 26 juin 2019, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7670	Mairie du 4 ^{ème} arrondissement et l'établissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	des 2 côtés le long de la voie d'accès, à l'arrière de la salle de la Ficelle située au droit du n° 71 entre la station-service et le bâtiment du Sytral	Le vendredi 28 juin 2019, de 12h à 21h
7671	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier	Rue Edouard Rochet	trottoir Sud, entre le n° 22/24 et la rue des Tuilliers	Le mercredi 26 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier		entre la rue des Tuilliers et la rue Villon	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7672	Entreprise Si2P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 50	Le jeudi 27 juin 2019, de 8h à 17h
7673	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Belissen	au droit des n°24 et 26	A partir du vendredi 28 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7674	Entreprise Club	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un gala de danse	un spectacle sera autorisé	Place Ambroise Courtois	(montage dès 18h)	Le vendredi 28 juin 2019, de 19h30 à 23h
7675	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	au droit du n°8	Le vendredi 28 juin 2019, de 8h à 17h
7676	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pizay	au droit du n°1	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'emplacement réservé « Transport de fonds » situé au droit du n°1	
7677	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Charité	entre la rue de Condé et la rue Mazard	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019, de 9h30 à 16h
				Rue Mazard	entre le quai Gailleton et la rue de la Charité	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les véhicules de la police	Rue de la Charité	entre la rue de Condé et la rue Mazard	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019, de 7h30 à 17h
				Rue Mazard	entre le quai Gailleton et la rue de la Charité	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazard	des deux côtés, entre la rue de la Charité et le n° 1	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
				Rue de la Charité	des deux côtés, entre le n° 68 et la rue Duhamel	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7678	Association des parents d'élèves de l'école Lamartine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la kermesse du groupe scolaire Lamartine	des animations seront autorisées	Place des Célestins		Le vendredi 28 juin 2019, de 16h30 à 21h	
			des installations seront autorisées			Le vendredi 28 juin 2019, de 12h à 22h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	sur 5 mètres, en face du n° 8	Le vendredi 28 juin 2019, de 11h à 22h	
7679	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Waldeck Rousseau	trottoir (impair Est) entre le n° 9 et la rue de Sèze	Le vendredi 21 juin 2019	
			la circulation des véhicules sera interdite			entre le n°9 et la rue de Sèze	Le vendredi 21 juin 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des 2 côtés de la chaussée entre le n°9 et la rue de Sèze	Le vendredi 21 juin 2019
7680	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Comte	entre le n° 54 et la place Carnot	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	entre le n° 34 et la place Carnot		
				Rue Auguste Comte	entre le n° 54 et la place Carnot		
7681	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bélier	trottoir impair, entre le quai de Perrache et le n° 13	Le jeudi 27 juin 2019, de 8h à 17h	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le quai de Perrache et la rue Delandine		
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 13 et le quai de Perrache		
7682	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	entre le n° 38 et la rue Casimir Périer	Le jeudi 27 juin 2019, de 9h à 16h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 38 et la rue Casimir Périer	Le jeudi 27 juin 2019	
7683	Métropole de Lyon et la Fifa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	la circulation des véhicules sera réduite d'une voie	Pont de la Guillotière	trottoir Nord	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au dimanche 7 juillet 2019, de 9h à 17h	
				Place Louis Pradel			
				Place Bellecour	face à la rue Victor Hugo et dans la zone Est de la place		
				Rue de la République	au droit de la place des Cordeliers		
				Place Charles Béraudier			
				Rue de la Vilette	sur le trottoir, au droit de la gare SNCF		
			l'installation de girouettes sera autorisée	Place Edouard Commette			
				Place Bellecour	face à la rue Victor Hugo et dans la zone Est de la place		
				Place Louis Pradel			
				Rue de la Vilette	sur le trottoir, au droit de la gare SNCF		
				Pont de la Guillotière	trottoir Nord		
				Place Charles Béraudier			
Place Edouard Commette							
Rue de la République	au droit de la place des Cordeliers	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au dimanche 7 juillet 2019					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7684	Association Compagnie Ineffable Théâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle labellisé Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vuillemer	côté Ouest, sur 5 mètres, au Sud de la rue Nivière-Chol	Le vendredi 28 juin 2019, de 13h à 23h
7685	Entreprise la Factory Sas Magic Garden	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de prévention	des animations seront autorisées	Place Antonin Poncet		Le mercredi 26 juin 2019, de 12h à 20h
			des installations seront autorisées			A partir du mercredi 26 juin 2019, 6h, jusqu'au jeudi 27 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité		6 mètres sur l'aire de livraison située au droit du n°4
7686	Entreprises Coiro/ Ejl/ Eurovia/ Ebm/ Defilipis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
			l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Victor Hugo	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Franklin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	
7687	Mairie du 9 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des rendez-vous du Maire	l'installation d'une tente 3x3 sera autorisée	Place de Paris		Le samedi 22 juin 2019, de 9h à 12h30
7688	Association des riverains de la rue des Jasmins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'assemblée générale de l'association	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Jasmins	au droit de la partie comprise entre le n°20 et le n°22	A partir du vendredi 28 juin 2019, 18h, jusqu'au samedi 29 juin 2019, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7689	Mairie du 5 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Un week-end à Saint-Just	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	au droit de la partie comprise entre le n° 9 et le n° 19	A partir du vendredi 28 juin 2019, 17h, jusqu'au samedi 29 juin 2019, 0h
7690	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Sidoine	côté pair, entre le n° 14 et n° 16, l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019, de 7h30 à 18h
7691	Entreprises Spl Part Dieu - Colas - Aximum - Sncf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		Eiffage	
			la desserte des riverains suivants sera autorisée avenue Georges Pompidou, entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle		Taxis	
					Sncf Réseau	
					Chantier Effia	
					Vinci Construction	
					Hôtel Mercure - Ibis	
Sncf gares et connexions						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7692	Entreprise Saint-Hilaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concours de pétanque	des installations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		Le vendredi 28 juin 2019, de 12h à 22h
			l'organisation d'un concours de pétanque sera autorisée			Le vendredi 28 juin 2019, de 15h à 21h
7693	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Richard Vitton	entre la place Ronde et le chemin du Vinatier	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la place Ronde et le chemin du Vinatier	
7694	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égavage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Charlemagne	entre la rue Paul Montrochet et la place des Archives	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019
7695	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite pour une période n'excédant pas une heure	Rue Tony Tollet		Le lundi 1 juillet 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 4 et la rue du Plat	
7696	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Métallurgie		A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est-Ouest	
7697	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la musique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	côté Ouest, sur 30 mètres au Sud du restaurant à la Piscine situé au droit du n° 8	Le vendredi 21 juin 2019, de 6h à 22h
7698	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du Centre Commercial de la Part Dieu	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient		A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019, de 0h30 à 5h
				Rue Servient	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la Tour du Crédit Lyonnais	
7699	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Jean Bouin	au droit du véhicule de levage	Le jeudi 20 juin 2019, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7700	Entreprise Innov Sols	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Edouard Rochet	côté impair, sur 15 m au droit du n° 5	Les jeudi 20 juin 2019 et vendredi 21 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7701	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Rue du Doyenné	sur 5 m en face du n° 9	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019
			l'accès, la circulation et l'arrêt des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Ferrachat	pour accéder au n° 15 du lundi 7h00 au samedi 19h	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Doyenné	en face du n° 9	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019
7702	Entreprise Jacquet Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôleée	côté impair, sur 6 m au droit du n° 13	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 23 juillet 2019
7703	Entreprise Partner Invest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	côté pair, sur 10 m au droit du n° 42	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019
7704	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Villette	contre allée taxi, sur les emplacements taxi côté Est sur 10 m au Sud de la rue de Bonnel	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
			les mercredis/ la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Ouest, entre la rue de Bonnel et le Parking LPA	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019, de 9h30 à 16h
			les mercredis/ le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée taxi, côté Est sur 30 m au Nord de l'entrée de la gare de la Part Dieu	
7705	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une cabane de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest du quai Perrache	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
7706	Mairie du 9 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des sorties d'été des personnes âgées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	sur 20 mètres au droit du n° 11	Le mercredi 17 juillet 2019, de 17h30 à 19h
						Le mercredi 21 août 2019, de 7h30 à 9h30
						Le mercredi 17 juillet 2019, de 7h30 à 9h30
						Le mercredi 21 août 2019, de 17h30 à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7707	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Maurice Flandin	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Riboud	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019
				Rue Riboud	sur 20 m, de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Georges Pompidou	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	
				Rue Riboud	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	
7708	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Dugas Montbel	entre la rue Delandine et le quai Perrache	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	entre la rue du Belier et le cours Suchet	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dugas Montbel	entre la rue Delandine et le quai Perrache	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 20 m, au droit du n° 5	
7709	Association Fondation Fourvière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la cérémonie du renouvellement du voeu des Echevins	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Roger Radisson	sens Sud / Nord, partie comprise entre la rue Cléberg et la place de Fourvière	Le dimanche 8 septembre 2019, de 16h à 20h
				Place de Fourvière	à l'exception du côté Sud, entre la montée du Cardinal Decourtray et la rue Roger Radisson	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Nicolas de Lange		Le dimanche 8 septembre 2019, de 13h à 20h
7710	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de France Télécom	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Maurice Flandin	sur 20 m, au droit du n° 70	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
				Avenue Georges Pompidou	sur 20 m, au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine Charial	sur 20 m, au droit du n° 7	
7711	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	sur 25 m, au droit du n° 44	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 2 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7712	Entreprise agence Ailleurs Voyages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du pique-nique de l'entreprise	des installations seront autorisées	Place Jean Monnet		Le vendredi 28 juin 2019, de 11h à 15h
			un pique-nique sera autorisé			Le vendredi 28 juin 2019, de 12h à 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7713	Association des jeunes Sapeurs-Pompiers Lyon Rochat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une démonstration incendie secourisme	des animations seront autorisées	Place Saint-Louis		Le samedi 29 juin 2019, de 10h à 19h
			des installations seront autorisées			Le samedi 29 juin 2019, de 8h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7714	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de béton matricé sur la plateforme du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Etats Unis	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7715	Entreprise Metalu B Val de Saône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Desaix	côté Nord, au droit du bâtiment « Némea Appart Hôtel »	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit du bâtiment « Némea Appart Hôtel »	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, au droit du bâtiment « Némea Appart Hôtel »	
7716	Entreprise Société Yukan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux	le stationnement du véhicule immatriculé BM 056 JY sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la République	Le jeudi 20 juin 2019, de 8h à 18h
7717	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue de la Villette	côté Ouest, sur la piste cyclable, entre la trémie de la Part Dieu et l'avenue Georges Pompidou	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 21h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la voie taxi entre la trémie de la Part Dieu et l'avenue Georges Pompidou	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Georges Pompidou	sur 20 m de part et d'autre de la rue de la Villette	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 21h à 6h
				Rue de la Villette	entre l'avenue Georges Pompidou et la rue Paul Bert	A partir du mercredi 19 juin 2019 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019
7718	Mjc Vieux Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Fête de Quartier labellisée Tout le Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Saint-Jean		A partir du samedi 29 juin 2019, 16h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 0h
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 29 juin 2019, 8h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 3h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Rue de la Brèche

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7719	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Chariot d'Or	entre la rue Dumont d'Urville et la rue Louis Thévenet	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au mardi 2 juillet 2019
				Rue Louis Thévenet	entre la rue du Chariot d'Or et la rue d'Ivry	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Dumont d'Urville et la rue Louis Thévenet	
				Rue Louis Thévenet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Chariot d'Or et la rue d'Ivry	
7720	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 5 m, entre le n° 116 et le boulevard des Belges	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
7721	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roux Soignat	entre la rue de Traireux et le n° 29	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7722	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Quai Perrache	entre le cours Suchet et la rue Ravat	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre le cours Suchet et la rue Ravat	
7723	Association Office des sports du 4 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Cerisaie en Sports labellisé Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	côté impair, sur la partie comprise entre le n° 30 et le n° 34	A partir du samedi 29 juin 2019, 7h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 0h
7724	Madame Clémence Boyer	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	côté impair, entre la rue Verlet Hanus et le n° 44	Le lundi 24 juin 2019
7725	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Turenne		A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
7726	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Félix Faure	côté impair, sur 20 m à l'Ouest de la rue du Général Mouton Duvernet	Le mardi 25 juin 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7727	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Burdeau	entre la rue Pouteau et la montée Saint-Sébastien	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 8h30 à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Camille Jordan		A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
				Rue Pouteau	entre la rue des Tables Claudiennes et la rue Burdeau	
				Rue Burdeau	entre le n° 17 et la montée Saint-Sébastien	
				Rue des Tables Claudiennes	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 20 et la rue Camille Jordan	
				Rue Pouteau	des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Tables Claudiennes et la rue Burdeau	
				Rue Camille Jordan	des deux côtés de la chaussée	
				Rue Burdeau	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et la montée Saint-Sébastien	
Rue des Tables Claudiennes	entre le n° 20 et la rue Camille Jordan					
7728	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Burdeau	de part et d'autre de la zone de chantier située entre le n° 25 et la montée Saint-Sébastien	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 25 et la montée Saint-Sébastien	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pouteau et la montée Saint-Sébastien, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 8h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre le n° 25 et la montée Saint-Sébastien	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		dans la partie située à la montée Saint-Sébastien et la rue Pouteau au débouché sur la rue Pouteau	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 8h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7729	Entreprise Lenoir Metal-lerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philomène Magnin	trottoir impair, sur 15 m au droit de la voie Pompiers	Le mardi 25 juin 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7730	Entreprise Vita Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Clos Suiphon	entre la rue Mazenod et le n° 3	Le mercredi 26 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7731	Entreprise Vaganay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à une zone de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 30 m, en face de l'accès au n° 38	A partir du mercredi 26 juin 2019, 6h, jusqu'au vendredi 28 juin 2019, 6h
7732	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jarente	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	Le jeudi 27 juin 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
7733	Entreprise M' Nsari Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Arménie	sur 15 m, au droit du n° 21	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7734	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue André Philip	trottoir pair, entre le n° 276 et la rue André Phillip	Le mercredi 26 juin 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite/ de 9h à 16h		entre la rue d'Arménie et le n° 276	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue d'Arménie et le n° 276	
7735	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté pair, sur 15 m au droit du n° 30 ; y compris place réservée aux personnes à mobilité réduite	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019, de 7h à 16h30
					côté impair, sur 10 m au droit du n° 27, sauf pour les personnes à mobilité réduite	
7736	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contresens	Rue Paul Bert	sur 15 m, au droit de la rue Villeroy	Le jeudi 27 juin 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
7737	Association musicale Crescendo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête Musicale d'été de l'association	des animations musicales seront autorisées	Rue Cuvier	au droit des n°47 et n°49	Le dimanche 30 juin 2019, de 17h à 21h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	Le samedi 29 juin 2019, de 17h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	Le samedi 29 juin 2019, de 9h à 22h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7738	Association Nuits de Fourvière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Bal de la place de Trion dans le cadre de l'animation un Week-end à Saint-Just	des installations seront autorisées	Place de Trion		A partir du samedi 29 juin 2019, 8h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 2h	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Favorite	de l'avenue Barthélémy Buyer à la rue Benoist Mary	A partir du samedi 29 juin 2019, 18h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 0h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Trion	en face du n° 5 y compris sur les emplacements réservés aux taxis	A partir du samedi 29 juin 2019, 7h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 2h	
				Rue des Quatre Colonnes	des deux côtés de la chaussée, sur 20 mètres au Sud de l'avenue Barthélémy Buyer	A partir du samedi 29 juin 2019, 14h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 0h	
			un bal sera autorisé	Place de Trion		Le samedi 29 juin 2019, de 19h à 23h	
7739	Association les Puces de la Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement les Puces de Croix-Rousse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit de la partie comprise entre le n°151 et le n°155	Les samedi 29 juin 2019 et dimanche 30 juin 2019, de 6h30 à 20h	
			une brocante sera autorisée		sur le trottoir entre les n°151 et 155	Le dimanche 30 juin 2019, de 8h à 19h	
						Le samedi 29 juin 2019, de 8h à 21h	
7740	Ecole Willems Rymea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation musicale	des animations musicales seront autorisées	Rue Bugeaud	entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	Le samedi 29 juin 2019, de 14h à 18h	
			la circulation des véhicules sera interdite			au droit du n°42 et n°44	Le samedi 29 juin 2019, de 13h30 à 18h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
7741	Monsieur Stanislas Macabeo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Picanha dans la rue	des installations seront autorisées	Berge Marie Sklodowska Curie		Le dimanche 30 juin 2019, de 14h30 à 18h30	
			des prestations musicales seront autorisées			Le dimanche 30 juin 2019, de 15h à 18h	
7742	Entreprise Groupe Le Progrès	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Votre Meilleur Resto de Quartier	des animations seront autorisées	Place Saint-Jean		Le lundi 1 juillet 2019, de 19h à 23h	
			des installations seront autorisées	Rue de la Brèche	sur l'aire de livraison située au droit du n°5	A partir du lundi 1 juillet 2019, 10h, jusqu'au mardi 2 juillet 2019, 2h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint-Jean	à l'exception des emplacements Police		
7743	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue autoportée de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	Montée de la Grande Côte	sur l'esplanade située au Sud de la rue du Bon Pasteur, sous la charge au droit de la zone de levage	Le vendredi 21 juin 2019, de 7h30 à 17h30	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur l'esplanade située au Sud de la rue du Bon Pasteur		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 40		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7744	Association Les Gones de Ravier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une kermesse	des animations seront autorisées	Place Jean Jaurès	au droit du n°1	Le samedi 29 juin 2019, de 10h à 17h
			des installations seront autorisées			Le samedi 29 juin 2019, de 8h à 19h
7745	Entreprise Euronet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Cours Charlemagne	sur 15 m au droit de la façade du n° 112, devant le restaurant la Criée	Le mardi 25 juin 2019, de 7h à 10h
7746	Entreprise Bouygues Bâtiment Sud Ouest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 15 m, au droit du n° 43	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019
7747	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au lundi 15 juillet 2019
7748	Association Tango de Soie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation labellisée Tout le Monde Dehors	un bal de tango argentin sera autorisé	Esplanade de la Grande Côte		Le dimanche 1 septembre 2019, de 19h30 à 23h30
				Esplanade du Gros Caillou		Les dimanches 30 juin 2019 et dimanche 7 juillet 2019, de 19h30 à 23h
				Esplanade de la Grande Côte		Les dimanches 21 juillet 2019 et dimanche 28 juillet 2019, de 19h30 à 23h
7749	Entreprise Grand Lyon Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jean Moulin	sur 20 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au jeudi 4 juillet 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au jeudi 4 juillet 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au jeudi 4 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7750	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 30 m, au droit du n° 193	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 191 et n° 195	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 7h30 à 16h30
7751	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz pour le compte de la Serl	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Claudy	entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite hors samedi 22/06 et dimanche 23/06			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Félix Mangini	côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 12	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Claudy	au débouché sur le quai Paul Sédallian	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019, de 7h30 à 17h
7752	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Challemel Lacour	chaussée Nord, entre la route de Vienne et la rue Champagneux	Le mardi 9 juillet 2019, de 7h à 20h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Challemel Lacour	côté impair, entre la route de Vienne et la rue Champagneux	Le mardi 9 juillet 2019
			le tourne à gauche sera interdit		sur le carrefour avec la rue Champagneux	Le mardi 9 juillet 2019, de 7h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7753	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Rue de l'Université	sur 30 m de part et d'autre de la rue Béchevelin	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 16 juillet 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Béchevelin	entre un point situé à 30 m au Nord de la rue de l'Université et le n° 95	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 16 juillet 2019
				Rue de l'Université	sur 30 m de part et d'autre de la rue Béchevelin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Béchevelin	entre un point situé à 30 m au Nord de la rue de l'Université et le n° 95	
				Rue de l'Université	sur 30 m de part et d'autre de la rue Béchevelin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue de l'Université	
des deux côtés de la chaussée, entre le n° 95 et la rue de l'Université						
Rue de l'Université	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Béchevelin					
7754	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Berjon	entre le n° 20 et n° 34	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, (hors emplacements de Police) entre le n° 20 et n° 34	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7755	Entreprise Ldr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, sur 20 m au droit du n° 278	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
7756	Monsieur Ferrando Patrice	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Amédée Lambert	côté Sud, entre la rue de Marseille et la rue Saint-André (sur la desserte)	Le mercredi 26 juin 2019
7757	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Victor Hugo	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7758	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béchevelin	sur 30 m de part et d'autre de la rue de l'Université	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au jeudi 4 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7759	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue de la République	sur le trottoir situé au droit du n°6	A partir du jeudi 20 juin 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
7760	Association Foyer Notre Dame des Sans Abris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pailleron	sur 15 m en face de l'immeuble situé au n°17	A partir du lundi 15 juillet 2019 jusqu'au mardi 16 juillet 2019
						A partir du mardi 27 août 2019 jusqu'au mercredi 28 août 2019
7761	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Général Gouraud		A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Général Gouraud	entre la rue Général Gouraud et la rue Champagneux	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Montagny		
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Général Gouraud	au débouché sur la route de Vienne	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019, de 7h à 17h
				Rue de Montagny	des deux côtés de la chaussée	
	Rue de Montagny	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Général Gouraud et la rue Champagneux				
7762	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	sur 3 m au droit du n° 1	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au mardi 2 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7763	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Georges	entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du samedi 22 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 9h à 16h
7764	Monsieur Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Vauzelles	sur le trottoir situé au droit du n°4 au droit du n°4	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7765	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Germain	trottoir pair (Sud) entre la rue d'Inkermann et la rue Sainte-Geneviève de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Sainte-Geneviève et la rue d'Inkermann entre la rue Sainte-Geneviève et la rue d'Inkermann des 2 côtés de la chaussée entre la rue Sainte-Geneviève et la rue d'Inkermann au débouché de la rue d'Inkermann	Le lundi 24 juin 2019
7766	Entreprise Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 20 m, au droit du n° 13 côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	Le mardi 2 juillet 2019, de 11h à 15h
7767	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Inkermann	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Germain et le n° 77	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7768	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérés le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sainte-Geneviève Rue Germain Rue Sainte-Geneviève Rue Germain	sur 30 m de part et d'autre de la rue Germain sur 30 m de part et d'autre de la rue Sainte-Geneviève des deux côtés de la chaussée sur 25 m de part et d'autre de la rue Germain des deux côtés de la chaussée sur 25 m de part et d'autre de la rue Sainte-Geneviève	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7769	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	les feux tricolores seront mis au clignotant lors de l'intervention de l'entreprise	Avenue Tony Garnier	sur le carrefour de la rue de Dole et la rue de Gerland	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019, de 21h à 6h
7770	Entreprise Aber Propreté Azur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Agnan	entre le n° 5 et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 25 juin 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7771	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte-Genève	de part et d'autre de l'emprise de chantier entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain (durant les phases de présence et d'activité de l'entreprise)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m de part et d'autre de la rue Germain	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7772	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Genton	sur 30 m au droit du n° 3	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 3	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7773	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Créqui	côté impair, sur 20 m au Nord de la rue Mazenod	A partir du mardi 2 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 16h
				Rue Mazenod	trottoir impair, entre la rue Voltaire et la rue Créqui	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Voltaire	entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	Les lundi 1 juillet 2019 et mardi 2 juillet 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 20 m au Nord de la rue Mazenod	A partir du mardi 2 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 16h
Rue Mazenod	côté impair, entre la rue Voltaire et la rue Créqui					
7774	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Eugène Pons	partie comprise entre la rue Professeur Maurice Vallas et la rue Guiton	A partir du lundi 24 juin 2019, 8h30, jusqu'au vendredi 28 juin 2019, 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7775	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	au droit du n° 186	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019, de 9h à 15h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7776	Entreprise 2Bclim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue du Bât d'Argent	sur 8 m en face du n°11	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au mercredi 24 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m en face du n°11	
7777	Entreprise Agence Propreté Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurent Vibert	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 19h
						A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mardi 2 juillet 2019, de 7h à 19h
7778	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n°5	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au jeudi 25 juillet 2019
7779	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la piste cyclable au droit du site propre bus	Rue Sergent Michel Berthet	sens Nord/Sud, entre la rue de la Pépinière Royale et la rue Professeur Guérin	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au samedi 7 septembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Pépinière Royale	sens Est/Ouest	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Audry	côté Nord	
			le tourne à gauche sera interdit	Rue Sergent Michel Berthet	côté pair, sur 30 m au Sud de la rue Professeur Guérin	
7780	Monsieur Selman Hussien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une intervention par camion pompe	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Romarin	entre la rue Sainte-Catherine et la place des Terreaux	Le mercredi 26 juin 2019, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la rue Romarin	
				Rue Puits Gaillot		
7781	Association Village des Créateurs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement le Village des Créateurs et le Petit Paumé	des animations seront autorisées	Passage Thiaffait		Le samedi 29 juin 2019, de 14h à 19h
			des installations seront autorisées			Le samedi 29 juin 2019, de 10h à 21h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7782	Entreprise Creatio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 12 m au droit du n°25 au droit du n°25	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au samedi 27 juillet 2019
7783	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de la chaussée dans le cadre des travaux de la Zac des Girondins	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite hors services de la propreté et secours le stationnement des véhicules sera interdit gênant les riverains circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Michel Félizat	entre la rue Pré Gaudry et la rue lcade des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pré Gaudry et la rue lcade au débouché sur la rue Pré Gaudry	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h30 à 16h30
7784	Monsieur Guillaume Bailly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue dans un périmètre de sécurité balisé par le demandeur	Place Antonin Poncet Quai Tilsitt Quai Victor Augagneur Rue Garibaldi Jardin du Musée de la Confluence	sur les berges de Saône sur les berges du Rhône sur l'esplanade piétonne située entre l'Auditorium et la Tour du Crédit Lyonnais	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 6h30 à 20h
7785	Entreprise Tremabat et Wannitube	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille, hors périodes d'activités du chantier afin de préserver la circulation des véhicules. la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	partie comprise entre la rue Robert et la rue Fournet entre la rue Fournet et la rue Robert partie comprise entre la rue Robert et la rue Fournet des deux côtés de la chaussée, entre la rue Robert et le n° 95	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 8h à 17h A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7786	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 4 m au droit du n° 206	A partir du vendredi 28 juin 2019 jusqu'au dimanche 28 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7787	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Fulchiron	par tronçons successifs, entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	A partir du samedi 29 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Georges	dans la voie d'accès au quai Fulchiron	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Fulchiron	entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la voie d'accès à la rue de la Quarantaine et la place François Bertras	
7788	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 20 m au droit du n° 85	A partir du samedi 29 juin 2019 jusqu'au dimanche 21 juillet 2019
7789	Entreprise Serpe Sasu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cardinal Gerlier	sur 150 m sur le trottoir impair à l'Ouest de la montée de Loyasse	Le jeudi 27 juin 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		sur 150 m à l'Ouest de la montée de Loyasse	Le jeudi 27 juin 2019, de 8h30 à 16h30
7790	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jouffroy d'Abbans	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	A partir du samedi 29 juin 2019 jusqu'au samedi 27 juillet 2019
7791	Association Compagnie Marinière de Sauvetage de la Mouche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une journée découverte de la barque	l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Avenue Leclerc	sur les Berges du Rhône, par la rampe d'accès située au Nord du n°44	Le samedi 29 juin 2019, de 8h à 18h30
7792	Entreprise De Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	couloir bus, chaussée Ouest sur 30 m au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu	A partir du dimanche 23 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		trottoir Ouest, sur 30 m au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu	
7793	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Rue Saint-Georges	sur 6 m au droit du n°120	A partir du vendredi 28 juin 2019 jusqu'au dimanche 28 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°120	
7794	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 5 m, au droit du n° 34	A partir du dimanche 23 juin 2019 jusqu'au lundi 22 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7795	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue des Fantasques	sur 6 m au droit du n°2	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au samedi 27 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°2	
7796	Entreprise Esteves Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Albert Thomas	sur 30 m, au droit du n° 41	Les lundi 24 juin 2019 et mardi 25 juin 2019, de 9h30 à 15h30
			la circulation sera autorisée dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7797	Monsieur Benjamin Dumont	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	sur 15 m entre la rue de Belfort et le n°1	A partir du vendredi 28 juin 2019, 14h, jusqu'au samedi 29 juin 2019, 17h
					sur 15 m en face de l'immeuble situé au n°3-5	
7798	Association Robins des Villes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement la Ville (In) Hospitalière	des animations seront autorisées	Place Guichard		Le samedi 29 juin 2019, de 10h30 à 20h
			des installations seront autorisées			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 2 emplacements en épi, en face du n°205	Le samedi 29 juin 2019, de 7h à 22h
7799	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Dansard	entre le n° 6 et n° 14	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 6 et n° 14	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules		entre le n° 6 et n° 14	
7800	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue de Saint-Cyr	sens Sud / Nord entre l'avenue Pasteur et le chemin Ferrand	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 9h
						A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7801	Entreprise Cpcp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'une chambre télécom sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternative-ment sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Professeur Marcel Dargent	sur le carrefour avec l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 21h à 5h
7802	Monsieur André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 10 m, au droit du n° 102	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au lundi 1 juillet 2019
7803	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	côté pair, entre le n° 18 et n° 20	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au jeudi 4 juillet 2019
7804	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un emplacement personnes à mobilité réduite	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	entre le n°279 et la rue Villon	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7805	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général de Miribel	sur 25 m au droit du n° 11	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 11	
7806	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera gérée par un balisage au droit du chantier	Rue Abraham Bloch	trottoir Nord, sur 30 m de part et d'autre du n° 7	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m de part et d'autre du n° 7	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7807	Entreprises Sjtep - Soretel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Félix Mangini	trottoir Ouest, entre la rue Plasson Chaize et la rue Henri Lafoy	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019
			la traversée piétonne sera interdite		côté Nord, sur le carrefour avec la rue Plasson Chaize	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7808	Entreprise Studio Tango Argentino	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation Milonga Campera	des animations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		A partir du samedi 29 juin 2019, 19h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 1h
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 29 juin 2019, 10h30, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 2h
7809	Entreprise SnCF Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue du 24 Mars 1852	trottoir Ouest sur 50 m au Sud de la rue Laure Diébold	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la piste cyclable		sens Nord / Sud sur 30 m au Sud de la rue Laure Diébold	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 30 m au Sud de la rue Laure Diébold	
7810	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera autorisée	Rue Marignan	sens Nord/Sud, entre la rue Ville-roy et la rue de l'Epée	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 8h à 16h03
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue de l'Epée et la rue Villeroy	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue de l'Epée	
7811	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Maréchal de Saxe	trottoir pair, sur 20 m en face du n° 119	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7812	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la Fifa Fan Experience	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	contre-allée Ouest, côté Ouest sur 40 mètres au droit de la partie comprise entre le n°35 et le n°36	Le mercredi 26 juin 2019, de 10h à 12h
7813	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déviation provisoire dans le cadre de la mise en place d'un réseau d'eau potable sur la rue de Saint-Cyr	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Fayolle	sens Ouest / Est entre la rue de Saint-Cyr et le n°4	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au samedi 13 juillet 2019
7814	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sébastien Gryphe	sur 30 m au droit du n°68	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7815	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'Eau du Grand Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Marignan	entre la rue Moncey et la rue de l'Epée	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Moncey	entre la rue Ville-roy et la rue de l'Epée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	des deux côtés, sur 20 m au droit de la rue Moncey	
7816	Ville de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean François Raclet	entre la rue Hector Malot et la rue de Gerland	Le lundi 1 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée entre la rue Hector Malot et la rue de Gerland	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7817	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de coulage béton dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Beauvisage	sens Sud/Nord, chaussée Est, entre l'avenue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7818	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Servient	sur les voies du Tramway, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la trémie de la Part Dieu	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 1h50 à 3h40
				Boulevard Marius Vivier Merle	sur l'esplanade au droit de la Bibliothèque de la Part Dieu, sur 10 m à l'Ouest de la rue Servient	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
				Rue Servient	trottoir Sud, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la trémie de la Part Dieu	
7819	Entreprise De Filippis MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, au droit du restaurant « Marius et Tramway »	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7820	Entreprise Eiffage / Bett / Soloc / Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue Jean Mermoz	chaussée Nord entre la rue Boselli et la rue Professeur Ravier	A partir du jeudi 4 juillet 2019, 21h30, jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Pinel	sens Nord / Sud entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Narvik	A partir du jeudi 4 juillet 2019, 21h30, jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, 5h
				Boulevard Pinel	sens Nord / Sud entre la rue Saint-Alban et l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 1 juillet 2019, 21h30, jusqu'au mardi 2 juillet 2019, 5h
				Avenue Jean Mermoz	sens Ouest / Est entre la place Latarget et le boulevard Pinel	A partir du lundi 1 juillet 2019, 21h30, jusqu'au mardi 2 juillet 2019, 5h
				Boulevard Pinel	sens Nord / Sud entre la rue Saint-Alban et l'avenue Jean Mermoz	A partir du jeudi 4 juillet 2019, 21h30, jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, 5h
				Avenue Jean Mermoz	sens Est / Ouest entre le boulevard Pinel et la rue Boselli	
					sens Ouest / Est entre la place Latarget et le boulevard Pinel	
Avenue Jean Mermoz	sens Est / Ouest entre le boulevard Pinel et la rue Boselli	A partir du lundi 1 juillet 2019, 21h30, jusqu'au mardi 2 juillet 2019, 5h				
7821	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Challemel Lacour	entre la rue de Gerland et la rue Saint-Jean de Dieu	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Boulevard de l'Artillerie	au débouché sur la rue Challemel Lacour	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Challemel Lacour	entre la rue de Gerland et la rue Saint-Jean de Dieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Challemel Lacour	des deux côtés de la chaussée entre la rue de Gerland et la rue Saint-Jean de Dieu	
				Boulevard de l'Artillerie	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Nord de la rue Challemel Lacour	
7822	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement pour un WC public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant hors jours de marché, les mardis, jeudis et samedis de 05H30 à 14H00	Place du Huit Mai 1945	contre allée Nord, au droit de la Halle du Marché	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au jeudi 11 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7823	Entreprise Sarl Imotep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Cerdan	côté impair sur 15 m au droit du n°5	Les mercredi 3 juillet 2019 et jeudi 4 juillet 2019
7824	Entreprise Spie Networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de la configuration de la chaussée et de l'avancée du chantier	Rue Bataille	sur le carrefour avec le boulevard Jean XXIII	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 21h à 5h
				Rue Pierre Delore	à hauteur des n° 79 - 65 - 43	
				Rue Professeur Beauvisage	sur le carrefour avec l'avenue Francis de Pressensé	
					à hauteur du n° 161	
				Rue Bataille	sur le carrefour avec la rue Maryse Bastié	
					au niveau du n° 43	
			Avenue de Pressensé	sur le carrefour avec les rues Henri Barbusse - rue Cazeneuve - rue Delore		
				entre le n° 6 et le n° 10		
			Rue Marius Berliet	sur les carrefours avec les rue Audibert Lavirotte - rue Villon et rue Paul Cazeneuve		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Bataille	sur le carrefour avec la rue Maryse Bastié	
				Rue Professeur Beauvisage	sur le carrefour avec l'avenue Francis de Pressensé	
				Rue Pierre Delore	à hauteur des n° 79 - 65 - 43	
				Rue Marius Berliet	sur les carrefours avec les rue Audibert Lavirotte - rue Villon et rue Paul Cazeneuve	
				Rue Bataille	au niveau du n° 43	
Avenue de Pressensé	sur le carrefour avec les rues Henri Barbusse - rue Cazeneuve - rue Delore					
	entre le n° 6 et le n° 10					
Rue Professeur Beauvisage	à hauteur du n° 161					
Rue Bataille	sur le carrefour avec le boulevard Jean XXIII					
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7825	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le démontage d'une grue à tour avec une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Ouest entre la rue Louis Loucheur et la rue Gorge de Loup	Le jeudi 4 juillet 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Louis Loucheur et la rue Gorge de Loup	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7826	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	sur 20 m, au droit du n° 92	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bara	sur 20 m, au droit du n° 6	
				Cours Richard Vitton	sur 20 m, au droit du n° 92	
				Rue Bara	sur 20 m, au droit du n° 6	
7827	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Jacobins	côté Nord, sur 10 m à l'Ouest de la rue du Président Edouard Herriot	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019
7828	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit du n° 41	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au samedi 6 juillet 2019
7829	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 10 m, au droit du n° 102	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 9 juillet 2019
7830	Entreprises Eurovia - Etf - Sols Confluence - de Filipis - Citeos - Signature - Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement sur la plateforme tramway pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Pont Gallini	sens Est/Ouest, sur 40 m à l'Ouest du quai Claude Bernard	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Berthelot	entre le quai Claude Bernard et le n° 3	
				Quai Claude Bernard	entre la rue Professeur Grignard et l'avenue Berthelot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	entre le quai Claude Bernard et le n° 3	
				Pont Gallieni	sens Est/Ouest, sur 40 m à l'Ouest du quai Claude Bernard	
				Quai Claude Bernard	entre la rue Professeur Grignard et l'avenue Berthelot	
				Avenue Berthelot	côté Est, (le long des voies du tramway) entre la rue Chevreul et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
				Avenue Berthelot	côté impair, entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7831	Entreprises Eiffage - Bett - Soloc - Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	A partir du mardi 2 juillet 2019 jusqu'au jeudi 4 juillet 2019, de 21h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Rockefeller	chaussée Nord, entre le boulevard Pinel et le cours Eugénie	
				Boulevard Pinel	chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre le boulevard Pinel et le cours Eugénie	
					chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		chaussée Ouest, au débouché sur l'avenue d'Esquirol				
7832	Entreprise Augustin Berge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bataille	côté pair, sur 15 m au droit du n° 150	Les jeudi 4 juillet 2019 et vendredi 5 juillet 2019
7833	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite à l'avancement du chantier	Rue de la Villette	trottoir Ouest, sur 100 m au droit du n° 20	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019, de 5h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, dans la contre allée réservée aux taxis	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté pair, sur 100 m au droit du n° 20	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7834	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Victor et Roger Thomas	sur 20 m au droit du n° 36	A partir du vendredi 5 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 36	A partir du vendredi 5 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7835	Entreprise Sybord	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté impair, sur 10 m au droit du n° 17	Le vendredi 5 juillet 2019
7836	Association Gon'a Swing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'initiations au Lindy Hop et de bals swing labellisés Tout le Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Général Brosset		Les lundi 1 juillet 2019 et lundi 15 juillet 2019, de 19h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Guichard		Le dimanche 21 juillet 2019, de 19h à 22h
				Rue Waldeck Rousseau	sur 10 mètres au droit du n°28	Les lundi 1 juillet 2019 et lundi 15 juillet 2019, de 17h à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7837	Association Gon'a Swing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'initiations au Lindy Hop et de bals swing labellisés Tout le Monde Dehors	des animations seront autorisées	Esplanade de la Grande Côte		Les mercredi 24 juillet 2019 et mercredi 31 juillet 2019, de 19h à 22h	
						Les mercredi 3 juillet 2019 et mercredi 10 juillet 2019, de 19h à 22h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	sur 10 mètres, au droit du n°40	Les mercredi 3 juillet 2019 et mercredi 10 juillet 2019, de 17h à 23h	
						Les mercredi 24 juillet 2019 et mercredi 31 juillet 2019, de 17h à 23h	
7838	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	Rue Bellecombe	sur la piste cyclable à contresens, entre le cours Lafayette et la rue Antoine Charial	Le mardi 25 juin 2019, de 9h à 16h	
			la circulation des piétons sera interdite				trottoir impair, entre la rue Bellecombe et la rue Antoine Charial
			la circulation des véhicules sera interdite				sur la piste cyclable à contresens, entre le cours Lafayette et la rue Antoine Charial
7839	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 20 m, au droit du n° 219	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019	
7840	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté pair, sur 10 m au droit du n° 238	Le jeudi 4 juillet 2019, de 8h à 12h	
7841	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Clos Suiphon	côté impair, entre le n° 3 et la rue Mazenod	Les jeudi 4 juillet 2019 et vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
7842	Association Gon'a Swing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'initiations au lindy hop et de bals swing labellisés Tout le Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place Tabareau		Le mercredi 28 août 2019, de 19h à 22h	
				Quai Saint-Antoine	sur la promenade en face de la rue Petit David	Les mercredi 7 août 2019 et lundi 26 août 2019, de 19h à 22h	
				Place Tabareau		Les lundi 5 août 2019 et lundi 12 août 2019, de 19h à 22h	
						Le lundi 19 août 2019, de 19h à 22h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7843	Institut Goethe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival du film allemand labellisé Tout le Monde Dehors	des installations seront autorisées	Place d'Ainay	sur 2 emplacements, au droit du n° 4	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019, de 18h à 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019, de 17h à 1h
			une projection de cinéma sera autorisée			A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019, de 21h45 à 0h10
7844	Association Les Petits Commandants	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de fin d'année de l'association	des animations seront autorisées	Place Commandant Arnaud		Le mardi 2 juillet 2019, de 18h30 à 22h
			des installations seront autorisées			Le mardi 2 juillet 2019, de 16h à 23h30
7845	Entreprise Société de Production Curiosa Films	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Sergent Blandan		Le lundi 1 juillet 2019, de 13h à 16h30
				Rue de la Martinière		
				Rue Sergent Blandan		
				Rue de la Martinière		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cardinal Gerlier	sur 30 mètres au droit du n°1	Le lundi 1 juillet 2019, de 14h à 20h
				Place Sathonay	sur la partie comprise entre la rue Sergent Blandan et la rue des Fargues	Le lundi 1 juillet 2019, de 6h à 21h
				Rue Hyppolyte Flandin	sur la partie comprise entre la rue Sergent Blandan et le n°6	
l'installation d'un barnum sera autorisée	Place Gabriel Rambaud	des deux côtés au droit de la Halle de la Martinière, partie Est au Nord de la rue de la Martinière	Le lundi 1 juillet 2019, de 6h à 20h30			
	Rue de la Martinière	côté Sud sur l'intégralité des emplacements en épi en face du n°23				
7846	Ministère de l'Intérieur (Sgami)	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	l'arrêt de 2 camions sera autorisé pendant les opérations de manutention	Rue Saint-Jacques	sur le trottoir au droit du n°11	Le mardi 25 juin 2019
				Place Louis Pradel	au droit du n°19	
7847	Association Empreintes de la rue Juiverie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un repas de quartier	des installations seront autorisées	Rue Juiverie	entre le n°6 et le n°8	Le jeudi 4 juillet 2019, de 19h à 22h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7848	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Jean Bouin	au droit du véhicule de levage	Le vendredi 21 juin 2019, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7849	Fondation Armée du Salut et l'association Arche de Noé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du pique-nique à la Guillabellisé Tout le Monde Dehors	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Félassent		A partir du vendredi 5 juillet 2019, 7h, jusqu'au samedi 6 juillet 2019, 1h
				Rue Béchevelin	entre la rue Montesquieu et la rue Jangot	
				Rue Amédée Lambert		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin	des deux côtés, entre la rue Montesquieu et la rue Jangot	
				Rue Félassent		
				Rue Amédée Lambert	des deux côtés	
7850	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 12 m au droit du n° 3	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 23 juillet 2019
7851	Entreprise Gripp Grimoud Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Gerbe	sur 15 m au droit du n° 3	Le vendredi 28 juin 2019
7852	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue de Saint-Cyr	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 51	Le vendredi 28 juin 2019, de 9h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 51 (au droit du bâtiment KPMG)	Le vendredi 28 juin 2019, de 8h à 12h
7854	Entreprise Société Swedish Fit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation sportive labellisée Tout le Monde Dehors	le stationnement d'un véhicule sera autorisé	Rue Jonas Salk	dans une allée du Parc des Berges	Les mardi 2 juillet 2019 et mardi 9 juillet 2019, de 19h à 20h30
				Quai Rambaud	dans une allée du square Général Delfosse	Les jeudi 4 juillet 2019 et jeudi 11 juillet 2019, de 10h à 14h
7855	Entreprise Abm Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 10 m, au droit du n° 63	Le lundi 1 juillet 2019, de 9h30 à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus			
			un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7856	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mazenod	côté impair, sur 25 m au droit du n° 51	Le lundi 1 juillet 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté impair, sur 20 m au droit du n° 149	
				Rue Mazenod	côté impair, sur 25 m au droit du n° 51	
7857	Entreprise Chanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Jéricho	trottoir Ouest, entre le n° 7 et l'avenue du Plateau	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la nacelle de l'entreprise Chanel sera autorisée à stationner et à circuler	Avenue du Plateau	trottoir Est, au droit du n° 5 et n° 7	
				Rue de Jéricho	trottoir Ouest, entre le n° 7 et l'avenue du Plateau	
7858	Entreprise Lyon Métropole Orchestra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert estival	des animations seront autorisées	Place Charles de Gaulle		Le jeudi 4 juillet 2019, de 20h à 21h
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement d'un véhicule technique seront autorisés			Le mardi 4 juin 2019, de 19h à 22h
7859	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Félix Faure	côté impair, sur 20 m à l'Ouest de la rue Général Mouton Duvernet	Le jeudi 4 juillet 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7860	Association des Commerçants de la rue d'Austerlitz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la garden party Austerlitz	la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Austerlitz	entre la rue du Mail et la rue de Belfort	Le vendredi 5 juillet 2019, de 12h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pavillon	sur la partie comprise entre la rue Austerlitz et le n°8	Le vendredi 5 juillet 2019, de 8h à 23h
				Rue d'Austerlitz	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue du Mail et la rue de Belfort	
7861	Entreprise Arban Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Yves Farge	côté pair entre le n°158 et n°160	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au jeudi 1 août 2019
7862	Entreprise Bosgeraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande rue de la Guillotière	entre le n° 162 et la rue de Tourville	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mercredi 24 juin 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7863	Etablissement Hard Rock Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Indépendance Day	des animations seront autorisées	Rue Président Carnot	au droit et en face du n°1	Le jeudi 4 juillet 2019, de 17h à 22h30
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 4 juillet 2019, 8h, jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, 2h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du jeudi 4 juillet 2019, 9h,
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, 0h
		entre le quai Jules Courmont et la rue Saint-Bonaventure				
		au droit et en face de la partie comprise entre la rue Saint-Bonaventure et le n°1				
7864	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Henri Barbusse		A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7865	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue du Rhône	sur 40 m au droit du n°40	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 40 m au droit du n°40	A partir du jeudi 27 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7866	Entreprises Perrier Tp/ Asten/ Jean Lefebvre/ Stracchi/ Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au jeudi 15 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	
					entre le n° 51 et le n° 55	
7867	Entreprise Prop Clair Agencement Sud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 10 m, au droit du n° 75/77	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019
7868	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose d'une ligne électrique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Hérideaux	des deux côtés entre la rue Audibert et Lavirotte et la rue Saint-Agnan	Les lundi 1 juillet 2019 et mardi 2 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Audibert et Lavirotte et la rue Saint-Agnan	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre la rue Audibert et Lavirotte et la rue Saint-Agnan	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7869	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	entre le n° 48 et le n° 54	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 48 et le n° 54	
7870	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue René Cassin	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 22 et n° 24	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7871	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Charial	entre le n° 90 et le n° 131	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au mercredi 17 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 90 et le n° 131	
7872	Entreprise Immobilier Partner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aguesseau	côté pair sur 15 m au droit du n°10	A partir du mardi 2 juillet 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019
7873	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Aguesseau	sur 20 m à l'Ouest de la rue de Marseille	A partir du jeudi 4 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Sud sur 20 m à l'Ouest de la rue de Marseille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	sur 10 m au droit du n°10	
7874	Ville de Lyon - Direction Sécurité Prévention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'un Road Blocker	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Jean Jaurès	partie comprise, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre Coubertin	A partir du vendredi 21 juin 2019 jusqu'au lundi 24 juin 2019
7875	Entreprise Pyramide Conseils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laure Diébold	côté impair sur 15 m au droit du n°31	Le mardi 9 juillet 2019
7876	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Constantine	sur le trottoir situé au droit du n° 6, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Les lundi 24 juin 2019 et mardi 25 juin 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur la voie réservée aux bus située au droit du n° 6	
			les bus auront obligation de quitter la voie réservée		au droit du n° 6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
7877	Etablissement Steak N Shake	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la République / Rue Neuve	au droit du commerce, sur une longueur de 13 m	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
7878	Entreprise Ecec Concept Etanchéité Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Georges Kubler	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n°10	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7879	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Cours Bayard	entre le n° 2 et le n° 6 (devant la Banque de France)	A partir du samedi 22 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019, de 7h30 à 16h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du samedi 22 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
7880	Entreprise Acrobot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Place Gerson	sur le trottoir situé au droit du n°3	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au mardi 2 juillet 2019	
			la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'un périmètre de sécurité sera autorisée				au droit du n°3 trottoir compris
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				au droit du n°3
7881	Tribunal de grande instance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 20 m, au droit du n° 44	Les lundi 24 juin 2019 et mardi 25 juin 2019, de 7h à 19h	
7882	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Carsat	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Georges Pompidou	côté Sud, le long du bâtiment de la Carsat	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au samedi 20 juillet 2019	
7883	Entreprise Alban Castaing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 15 m, au droit du n° 19	Le lundi 24 juin 2019	
7884	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions manuelles pour le groupe scolaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marc Bloch	côté Sud sur 40 m en face du n°31	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019	
7885	Entreprise Matamianté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une palissade	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Edmond Locard	sur le trottoir situé au droit du n°106, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, un cheminement des piétons sera matérialisé sur la chaussée	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019, de 7h à 19h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				au droit du n°106, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise
			la mise en place d'une palissade sera autorisée				sur le trottoir situé au droit du n°106, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise
7886	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de rénovation de mur d'enceinte (cimetière de la Croix-Rousse)	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue d'Yprès	partie comprise entre le n° 57 et le n° 70	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au vendredi 2 août 2019	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7887	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Soeur Bouvier	sur 8 m au droit du n° 32	A partir du mercredi 26 juin 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
7888	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	sur 10 m en face du n° 62	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au mardi 2 juillet 2019
7889	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance pour le compte de l'opérateur de télécoms Bouygues	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Commandant Charcot	au droit du n°8	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 9h à 16h
7890	Monsieur Jean Feugère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue des Chartreux	sur 8 m au droit du n°35 et 37	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au jeudi 1 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°35 et 37	
7891	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la place des Terreaux, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Saint-Catherine	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019
				Rue Puits Gaillot	sur la zone de desserte située au droit du n°5	
7892	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Philippe de Lassalle	sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°10	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest) sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°10	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
7893	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkias	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Général Mouton Duvernet	sens Nord/Sud, entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure	A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au jeudi 27 juin 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7894	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Rancy	entre la rue Dugesclin et la rue Créqui	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h à 17h30
				Rue Saint-Amour	entre la rue Ville-roy et la rue des Rancy	
				Rue du Gazomètre	entre la rue Paul Bert et la rue Villeroy	
				Rue des Rancy	entre la rue André Philip et la rue Dugesclin	
				Rue Dugesclin	entre la rue Paul Bert et la rue Villeroy	
					entre la rue de l'Abondance et le cours Gambetta	
					entre la rue Paul Bert et la rue Villeroy	
					entre la rue de l'Abondance et le cours Gambetta	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains	Rue des Rancy	entre la rue André Philip et la rue Dugesclin	
				Rue du Gazomètre	entre la rue Paul Bert et la rue Villeroy	
				Rue Saint-Amour	entre la rue Ville-roy et la rue des Rancy	
				Rue des Rancy	entre la rue Dugesclin et la rue Créqui	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugesclin	des deux côtés, entre la rue de l'Abondance et le cours Gambetta	
				Rue de l'Abondance	des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest de la rue Dugesclin	
				Rue des Rancy	des deux côtés, sur 10 m de part et d'autre de la rue Dugesclin	
				Rue Dugesclin	des deux côtés, entre la rue Paul Bert et la rue Villeroy	
					des deux côtés, sur 20 m au Nord de la rue de l'Abondance	
					côté impair, sur 20 m au droit du n° 75	
			les véhicules riverains circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue Saint-Amour	entre la rue Ville-roy et la rue des Rancy	
				Rue des Rancy	entre la rue André Philip et la rue Dugesclin	
				Rue Dugesclin	entre la rue de l'Abondance et le cours Gambetta	
entre la rue Paul Bert et la rue Villeroy						
Rue du Gazomètre	entre la rue Paul Bert et la rue Villeroy					
Rue des Rancy	entre la rue Dugesclin et la rue Créqui					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7895	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la borne d'accès sera en position base	Rue Smith	accès à la place des Archives	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté Nord, au droit de Cerise et Potiron	
7896	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Charlemagne	entre le cours Suchet et la place des Archives	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le cours Suchet et la place des Archives	
7897	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Carsat	la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flandin	trottoir Est, au droit du bâtiment de la Carsat	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au samedi 20 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 20 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou	
7898	Entreprise Agfc Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Rue Imbert Colomès	au droit du n°16	A partir du lundi 1 juillet 2019, 7h, jusqu'au mercredi 3 juillet 2019, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7899	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions de transformateurs EDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	sur 15 m, au droit du n° 130	Le mercredi 26 juin 2019, de 7h à 16h30
7900	Entreprises Sols Confluence/ Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement et l'accès seront autorisés	Place de Francfort		A partir du mardi 25 juin 2019 jusqu'au mercredi 26 juin 2019
7901	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Rue René Leynaud	sur la zone de desserte située au droit du n°14	A partir du mercredi 26 juin 2019, 7h, jusqu'au vendredi 28 juin 2019, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7902	Entreprise Fedd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Romarin	sur la zone de desserte située au droit des n°31 et 33	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7903	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Jules Courmont	dans les deux sens, sur 15 m au droit du n°1	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019, de 9h à 16h
			l'accès au parking central sera interdit		en face du n°1	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, sur le parking central en face du n°1	
7904	Entreprises Asten / Aximum et Dumas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tête d'Or	entre la rue de Sèze et le cours Vitton	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		au carrefour avec la rue de Sèze	
			la signalisation par feux tricolores sera suspendue et fonctionnera à l'orange clignotant		au débouché sur la rue de Sèze	
			les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7905	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus	Cours Gambetta	sur 20 m, au droit de la rue Duguesclin	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 9h à 16h
7906	Entreprises Asten / Aximum et Dumas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Garibaldi	voie Ouest, entre la rue Tronchet et le cours Vitton entre la rue Tronchet et le cours Vitton	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au lundi 8 juillet 2019, de 7h à 17h
7907	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	entre le n° 191 et le n° 195	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
7908	Entreprise Aunoble Industrie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place Louis Pradel		A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au jeudi 1 août 2019
7909	Groupe scolaire Deborde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°74-76	Le lundi 1 juillet 2019, de 7h à 19h
7910	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue d'Yprès	entre l'impasse des Chalets et le n°70	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 8h à 16h30
7912	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations et branchements d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à deux voies	Rue Garibaldi	entre le cours Vitton et la rue de Sèze	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au dimanche 7 juillet 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie		entre la rue Tronchet et la rue de Sèze	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Vitton	entre la rue Tronchet et la rue de Sèze	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Garibaldi	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7913	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Croix-Rousse	chaussée Est au carrefour avec le boulevard de la Croix-Rousse	Le lundi 1 juillet 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 16h30
7914	Entreprise Brother O Ne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n°16	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019
7915	Entreprise Fedd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°94	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au dimanche 14 juillet 2019
7916	Entreprises Eurovia/ Etf/ Sols Confluences/ de Fillipis/ Liteos/ Signature/ Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Place Carnot	entre le cours Verdun Récamier et la rue Duhamel	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
			la circulation sera autorisée	Rue de la Charité	sens Nord/Sud, entre le cours Verdun Récamier et la rue Duhamel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	côté Ouest, chaussée Est, entre le cours Verdun Récamier et la rue Duhamel	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
7917	Entreprise Hydrogéotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la création de la ligne du métro E	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Impasse Secret	au droit des n°3 à 7	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 30 août 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7918	Monsieur Brenot Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue René Leynaud	au droit du n°14	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au jeudi 1 août 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7919	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Nicolas		A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 12h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7920	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine de Saint-Exupéry	au droit de la place Bellecour	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au mercredi 3 juillet 2019, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		dans le couloir bus, entre la rue Antoine de Saint-Exupéry et le n° 27	
				Place Bellecour	entre la rue Colonel Chambonnet et la rue Antoine Saint-Exupéry	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 31	
					côté Ouest, sur les emplacements réservés aux autocars, entre la rue Saint Exupéry et la rue Paul Lintier	
7921	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	au droit des n°34 à 32	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
				Rue du Bât d'Argent	au droit du n°2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	au droit des n°34 à 32, zone de desserte comprise	
7922	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Bondy	au droit des n°1 à 5	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 12h à 18h
7923	Entreprises Eurovia/ Etf/ Sols Confluences/ de Fillipis/ Liteos/ Signature/ Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite pendant une période n'excédant pas 5 minutes	Pont Gallieni	côté Ouest, trottoir Nord	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours de Verdun Récamier	sur la voie du tramway, entre le pont Gallieni et la place Carnot	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 23 août 2019
7924	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Nicolas de Lange	au droit du n°9	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7925	Entreprises Asten / Aximumu et Dumas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tête d'Or	des deux côtés de la chaussée entre la rue de Sèze et la rue Tronchet	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au samedi 30 novembre 2019
				Rue Garibaldi	entre la rue Tronchet et la rue de Sèze	
				Cours Vitton	entre le n°35 et la rue Garibaldi	
			Cours Franklin Roosevelt	sur 50 m à l'Ouest de la rue Garibaldi		
			Cours Franklin Roosevelt			
			Cours Vitton	entre le n°35 et la rue Garibaldi		
			Rue Tête d'Or	entre la rue de Sèze et la rue Tronchet		
			Rue Garibaldi	entre la rue Tronchet et la rue de Sèze		
			Rue Tête d'Or	des deux côtés de la chaussée entre la rue de Sèze et la rue Tronchet		
7926	Mjc Laënnec Mermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Acordance dans le cadre de Tout le Monde Dehors	des animations seront autorisées	Place André Latarget		Les mercredi 3 juillet 2019 et jeudi 4 juillet 2019, de 19h30 à 22h30
			des installations seront autorisées			A partir du mardi 2 juillet 2019, 8h, jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur le parking situé à l'Ouest de la place
7927	Entreprise Groupe Mercure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration d'une agence immobilière	des animations seront autorisées sur le trottoir	Avenue Maréchal de Saxe	au droit du n°3	Le jeudi 4 juillet 2019, de 18h à 21h
			des installations seront autorisées sur le trottoir			Le jeudi 4 juillet 2019, de 14h30 à 23h
7928	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vidéotransmission	l'accès et le stationnement des véhicules techniques immatriculés 525 BKM 69 et 4668 ZR 69 seront autorisés	Rue Alexandre Luigini		A partir du lundi 24 juin 2019, 8h, jusqu'au dimanche 30 juin 2019, 2h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques immatriculés BZ 737 SP et 5367 ZR 69 seront autorisés	Place Louis Pradel		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7929	Association Pôle de Commerce et de Loisirs Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Confluence Food Festival	des animations seront autorisées	Quai François Barthélémy Arlès Dufour		Le dimanche 7 juillet 2019, de 12h à 21h
				Cours Charlemagne	côté Ouest, sur les escaliers entre le quai François Barthélémy Arlès Dufour et le quai Antoine Riboud	Le samedi 6 juillet 2019, de 11h à 22h
					côté Ouest, sur les escaliers entre le quai François Barthélémy Arlès Dufour	Le dimanche 7 juillet 2019, de 12h à 21h
					côté Ouest, sur les escaliers entre le quai François Barthélémy Arlès Dufour et le quai Antoine Riboud	Le vendredi 5 juillet 2019, de 18h à 22h
			des installations seront autorisées	Quai François Barthélémy Arlès Dufour		Le samedi 6 juillet 2019, de 11h à 22h
				Cours Charlemagne	côté Ouest, sur les escaliers entre le quai François Barthélémy Arlès Dufour et le quai Antoine Riboud	A partir du jeudi 4 juillet 2019, 9h, jusqu'au lundi 8 juillet 2019, 12h
7930	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Grolier Rue Saint-Jean de Dieu Rue Pierre Gilles de Gennes Rue Professeur Jean Bernard	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
7931	Entreprise Signal Industrie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Etienne Rognon	entre la rue Raoul Servant et la rue Professeur Zimmermann des deux côtés de la chaussée entre la rue Raoul Servant et la rue Zimmermann au débouché sur la rue Raoul Servant	Le mardi 16 juillet 2019
7932	Métropole de Lyon - Direction de la voirie et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens «Est-Ouest» la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant à contre sens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Pizay Place de la Comédie Rue du Gare Rue Joseph Serlin Rue Pizay	entre la rue du Gare et la rue de la République entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Joseph Serlin entre la place de la Comédie et le quai Jean Moulin entre la place de la Comédie et le quai Jean Moulin au débouché sur la rue de la République	A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au dimanche 1 décembre 2019 A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au lundi 2 septembre 2019 A partir du lundi 24 juin 2019 jusqu'au dimanche 1 décembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7933	Entreprise Manulev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Sidoine Apollinaire	(sur le parking situé au n°50 et n°52)	Le mardi 25 juin 2019
7934	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération en hauteur avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Place Croix Paquet	sur le trottoir situé au droit du n°2, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 28 juin 2019, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n°2, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n°2, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
7935	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Hugues Guérin	sur 30 m au droit du n° 6	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 26 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7936	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Clément Marot	sur 40 m au droit du n° 11	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 11	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7937	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tuileries	entre le n° 23 et n° 33	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et n° 33	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7938	Entreprise Colao	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de désaïantage de la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Stéphane Coignet	entre la rue Fabia et le n°5	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée entre la rue Fabia et le n°5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7939	Monsieur Franck Regnault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Guillotière	côté impair sur 15 m au droit du n°7	Le lundi 8 juillet 2019
7940	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rachais	côté pair entre le n°34 et n°36	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au jeudi 11 juillet 2019
7941	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Laure Diébold	sur 20 m au droit du n°16	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit du n°16	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 19 juillet 2019
7942	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage avec une grue automotrice de 70 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Quarantaine	sur le trottoir situé au droit des n°40 et 41 quai Fulchiron	Les mardi 25 juin 2019 et jeudi 11 juillet 2019, de 7h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Saint-Georges et les n°40 et 41 quai Fulchiron	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n°40 et 41 quai Fulchiron	
7943	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'une place pour personnes à mobilité réduite	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	entre le n° 279 et la rue Villon	A partir du mardi 9 juillet 2019 jusqu'au samedi 13 juillet 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 279 et la rue Villon (le long des voies du Tramway)	A partir du mardi 9 juillet 2019 jusqu'au samedi 13 juillet 2019
7944	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'opérations de renouvellement d'une conduite d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Saint-Cyr	sens Sud / Nord entre la rue Fayolle et la rue Hector Berlioz	A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au samedi 13 juillet 2019, de 7h30 à 9h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»			A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au samedi 13 juillet 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 1 juillet 2019 jusqu'au samedi 13 juillet 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7945	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Challemel Lacour	entre la rue Saint-Jean de Dieu et le boulevard de l'Artillerie	A partir du jeudi 11 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains		Rue Saint-Jean de Dieu		entre la rue Champagneux et le boulevard de l'Artillerie
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Challemel Lacour	au débouché sur la rue Challemel Lacour		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Champagneux et le boulevard de l'Artillerie		
			le tourne à droite sera interdit	Boulevard du Parc d'Artillerie	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Champagneux et le boulevard de l'Artillerie		
			le tourne à gauche sera autorisé		au débouché sur la rue Challemel Lacour		
			les carrefours suivants seront mis au clignotant	Rue Challemel Lacour	au débouché sur la rue Challemel Lacour		
					sur le carrefour avec le boulevard de l'Artillerie		
7946	Entreprises Eiffage / Bett / Soloc / Axi-mum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens et sera gérée par du personnel de l'entreprise durant les horaires d'intervention de l'entreprise	Boulevard Pinel	sur le carrefour avec la rue Saint-Jean de Dieu	A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean-Mermoz		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laënnec	chaussée Ouest sens Nord / Sud entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean-Mermoz		A partir du mercredi 10 juillet 2019 jusqu'au jeudi 11 juillet 2019
				Boulevard Pinel	sur le boulevard Pinel		A partir du lundi 8 juillet 2019 jusqu'au vendredi 12 juillet 2019

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Délégation Générale aux Ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Avedian	Pascal	Adjoint technique principal de 2ème classe	Stagiaire	01/06/2019	Gestion technique des bâtiments	Nomination stagiaire
Chandezon	Nelly	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Stagiaire	01/06/2019	Enfance	Nomination stagiaire
El Gaddar	Hicham	Adjoint technique	Stagiaire	01/06/2019	Eclairage urbain	Nomination stagiaire
Idmachiche	Ali	Adjoint technique	Stagiaire	01/04/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Romano	Vincent	Ingénieur	Stagiaire	01/05/2019	Espaces verts	Nomination stagiaire
Doussas	Fatima	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2018	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Miguel	Juliana	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Nenet	Laurence	Adjoint technique	Stagiaire	01/03/2019	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Calpetard	Nadia	Adjoint administratif	Stagiaire	22/05/2019	Cabinet du maire	Nomination stagiaire catégorie C
Pittet	Stéphanie	Infirmière en soins généraux classe normale	Stagiaire	01/05/2019	Education	Nomination stagiaire catégorie A
Clozel	Céline	Adjoint territorial du patrimoine	Titulaire	01/06/2019	Bibliothèque municipale	Intégration
Elger	Brice	Brigadier chef principal	Titulaire	01/04/2019	Police municipale	Intégration
Magliocca	Fanny	Attaché territorial	Titulaire	22/04/2019	Déplacements urbains	Recrutement par mutation
Negre	Lauriane	Attaché	Titulaire	07/06/2019	Mairie du 7ème	Recrutement par mutation
Colombon	Stéphane	Rédacteur	Stagiaire	01/06/2019	Musées d'histoire de Lyon	Détachement pour stage interne VDL/CCAS
Duperray	Marie-Pierre	Rédacteur	Titulaire	01/03/2019	Sports	Détachement pour stage interne VDL/CCAS
Seroux	Sandra	Atsem principal 2ème classe	Titulaire	20/07/2018	Education	Arrêté rectificatif
Gentile	Julie	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	01/05/2019	Enfance	Arrêté rectificatif
Ciona	Célia	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/07/2019	Musée de l'histoire de la Ville de Lyon	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Rabatel	Mathilde	Rédacteur	Contractuel	01/07/2019	Musée de l'histoire de la Ville de Lyon	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Taddeucci	Olivier	Agent de maîtrise	Stagiaire détaché	01/04/2019	Direction centrale de l'immobilier	Recrutement par détachement
Abdi	Naoelle	Adjoint administratif territorial	Contractuel	01/06/2019	Gestion travaux et bâtiments	Recrutement remplaçant
Abdi	Naoelle	Adjoint administratif territorial	Contractuel	01/07/2019	Gestion travaux et bâtiments	Recrutement remplaçant
Fernandez-roche	Jeanne	Adjoint technique	Non titulaire	01/06/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Timoner	Lucas	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2019	Sports	Recrutement remplaçant
Chapon	Camille	Adjoint technique	Non titulaire	01/06/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Perrin	Lucille	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Non titulaire	01/06/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Vittoz	Elisa	Adjoint technique	Non titulaire	01/06/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Maillet	Lucie	Adjoint patrimoine	Contractuel	18/06/2019	Musée des beaux-arts	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Biedron	Marie Lou	Animateur	Contractuel	02/06/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Recrutement remplaçant
Buclon	Thomas	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/06/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Recrutement remplaçant
Buclon	Thomas	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/06/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Recrutement remplaçant
Cazadamon	Jean Michel	Assistant de conservation	Contractuel	01/06/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Recrutement remplaçant
Mourjaoui	Nadim	Adjoint technique territorial	Contractuel	23/05/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Recrutement remplaçant
Plataret	Cécile	Assistant de conservation	Contractuel	01/06/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Recrutement remplaçant
Renaud	Laurence	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	09/06/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Recrutement remplaçant
Renaud	Laurence	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	20/05/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Recrutement remplaçant
Barnezet	Claire Solene	Assistant de conservation	Contractuel	22/05/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Recrutement remplaçant
Maringue	Agathe	Technicien principal 2ème classe	Contractuel	01/06/2019	Gestion technique des bâtiments	Recrutement
Tournadre	Sébastien	Technicien principal 2ème classe	Contractuel	01/06/2019	Gestion technique des bâtiments	Recrutement
Benacer	Sirine	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Non titulaire	01/06/2019	Enfance	Recrutement
Medjdoub	Yakouta	Adjoint territorial du patrimoine	Contractuel	23/06/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Remplacement congé parental
Damon	Grégoire	Assistant de conservation	Contractuel	12/06/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Remplacement disponibilité
Sorrentino	Frédéric	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/06/2019	Bibliothèque municipale de Lyon	Remplacement disponibilité

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date D'effet	Direction	Nature De L'acte
Angonin	Lorraine	Infirmier en soins généraux de classe normale	Stagiaire	01/06/2019	CCAS	Nomination Stagiaire Catégorie A

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr